

*Comité International de Soutien  
à Bernard Rappaz*

# URGENCE!

## LETTRE OUVERTE à Benoit XVI

Sa Sainteté le Pape Benoit XVI

0120 Cité du Vatican

Très Saint Père,

Votre sainteté n'aura probablement pas eu à entendre du problème de Bernard Rappaz, aujourd'hui au 102<sup>ème</sup> jour de grève de la faim, pour être libéré de prison, en Suisse.

Bernard Rappaz est maintenant à l'hôpital de Genève, dans sa section carcérale, mais il a été condamné dans son canton du Valais, à une peine de 5 ans et huit mois de prison ferme, qu'il devrait purger dans la ville de Sion.

Je ne vous cacherais pas que je suis moi-même au dix-huitième jour de jeûne de solidarité pour supplier les autorités suisses de faire quelque chose pour qu'un homme ne meure pas en prison.

L'alimentation forcée du prisonnier a été ordonnée, mais les médecins et leurs organisations professionnelles s'y refusent pour des raisons morales, assimilant celle-ci à de la torture, et soulignant les très importants risques de mortalité que comporte cette pratique.

Bernard Rappaz s'estime victime d'une condamnation injuste, et on peut le comprendre : il a été jugé comme un trafiquant, alors qu'il n'a commercé qu'ouvertement selon les lois et les usages de son pays, dans une époque de tolérance de diffusion des produits du chanvre. Cette tolérance s'est refermée, et on le condamne après, en faisant mine d'ignorer que les faits qui lui sont reprochés ne lui étaient pas reprochables quand ils se sont produits. D'une certaine façon, on pourrait dire qu'il est victime d'une application rétroactive de la loi.

Il est surtout victime d'un acharnement horrible, pour avoir incarné cette époque de tolérance aujourd'hui révolue. Le 18 novembre, jour où j'ai commencé mon propre jeûne, en même temps que le Grand conseil du Valais refusait à Bernard Rappaz sa grâce, par une majorité de 113 voix contre 14, le prisonnier, qui était déjà au-delà du quatre-vingtième jour de jeûne, apprenait que sa ferme était vendue aux enchères, et que ses amis n'étaient parvenus à rassembler l'argent nécessaire pour la racheter au bénéfice de sa fille.

Car Bernard Rappaz est aussi le père d'une petite fille de douze ans.

Si nous avons considéré utile d'alerter Votre Sainteté, c'est que tous ses paroissiens qui rejettent quasi unanimement la grâce de Bernard Rappaz revendiquent éhontément d'ignorer la compassion.

Pire : ils proposent celle-ci comme une simple écorce, et la vident de tout contenu.

Nous avons parlé, hier au téléphone, avec le docteur Rielle, un honnête homme qui s'est fait l'avocat de Bernard Rappaz, essayant d'expliquer que d'aucune façon celui-ci ne mérite la mort. Il me faisait le tableau de l'isolement de Rappaz, comment les paroissiens de ce paisible canton suisse lui en veulent. Je lui demandais alors pourquoi, et il ne trouva pas d'autre réponse que de dire que c'est un pays de viticulteurs, jaloux de cet homme qui avait su faire prospérer sa ferme en misant sur une autre plante que la vigne du Christ, le chanvre dont on fait le papier de la Bible, devenu le symbole des hippies.

Bernard Rappaz persiste dans sa grève au delà du centième jour de jeûne, et nul ne peut attendre de lui qu'il arrête avant d'avoir été entendu, au risque de mourir. Il a encore toute sa conscience, et c'est porté par le fort sentiment de l'injustice qui lui est faite qu'il poursuit son combat.

Nous avons également pu parler avec monsieur Jean Ziegler, vice-président du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, par ailleurs membre du Parti socialiste, dont il était élu jusqu'à prendre ses fonctions dans l'organisation internationale. Avec lui, nous nous sommes étonnés de l'intransigeance de la responsable judiciaire valaisanne qui devrait décider de la libération de Bernard Rappaz, elle aussi élue socialiste. Il m'expliquait alors que la dame se comporterait ainsi par simple soucis électoral : unique élue socialiste dans un canton majoritairement démocrate-chrétien, elle ne voudrait pas contrarier le sentiment majoritaire, dans l'espoir d'une réélection.

Tous ont perdu le sens des choses : ils croient qu'un homme qui fait la grève de la faim jusqu'au bout ne meure que de sa propre volonté. Ils ne voient même pas qu'au moment où ils refusent la grâce, ils votent la mort. Telle l'assemblée qui vota la mort du Christ.

Ne laissez pas Rappaz devenir un martyr !

**Pour le Comité international de soutien à Bernard Rappaz :**

**Michel Sitbon**

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <farid@no-log.org> ; <http://supportrappaz.org>